

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE SEIZE LE 24 Mars (24/03/2016)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 18 mars, sous la présidence de Monsieur HENRYOT Jean-Michel, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS: M. Jean-Michel HENRYOT, **Maire,**

Mme Colette ROLLET, Mme Christine HEMERY, Mme Maïté GARRIGUES, M. Michel CASSIGNOL, Mme Maryse BAULU, M. Jean-Luc HENRYOT, Mme Muriel VALETTE, M. Pierre FONTANIE, M. Jérôme VALETTE, **Adjoints,**

M. Gérard CAYLA, Mme Anne-Marie SAURY, Mme Michèle AJELLO DUGUE, M. Robert GOZZO, Mme Eliette DELMAS, Mme Fabienne MAERTEN, Mme Fabienne GASC, M. Daniel CALVI, Mme Sabine AUGÉ, M. Jean-Luc GARRIGUES, M. Laurent TAMIETTI, M. Gilles BENECH, Mme Marie CASTRO, Mme Valérie CLARMONT, M. Gérard VALLES, Mme Christine FANFELLE, M. Patrice CHARLES, **Conseillers Municipaux**

ETAIENT REPRESENTES :

Mme Pierrette ESQUIEU (représentée par Madame Maryse BAULU), M. Maurice ANDRAL (représenté par Monsieur Jérôme VALETTE), M. Aïzen ABOUA (représenté par M. Daniel CALVI), M. Pierre GUILLAMAT (représenté par Madame Marie CASTRO), M. Franck BOUSQUET (représenté par Monsieur Gérard VALLES), Mme Marie-Claude DULAC (représentée par Monsieur Patrice CHARLES), **Conseillers Municipaux.**

Madame Maryse BAULU est nommée secrétaire de séance.

07 C- 24 Mars 2016

BUDGET – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016 – BUDGET ZONE DU LUC

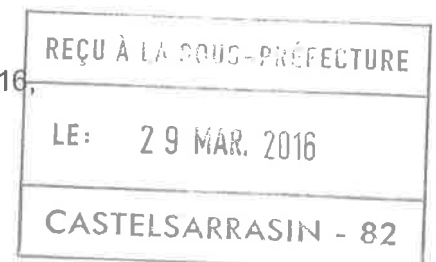
Rapporteur : Mme HEMERY

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants, L.2311-1 et suivants,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu le Débat d'Orientations Budgétaires qui s'est tenu le 4 février 2016,

Vu l'avis de la Commission des Finances du 9 mars 2016,



Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

A 26 voix pour, et 7 abstentions (Mmes CASTRO, CLARMONT, DULAC ; MM.
BENECH, CALVI, CHARLES, GUILLAMAT),

- **ADOPTE** le budget primitif zone du Luc de 2016 de la Commune équilibré en dépenses et en recettes comme suit :

BUDGET ZONE DU LUC

FONCTIONNEMENT		
	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	735 769.08	808 000.00
Opérations d'ordre	1 726 841.18	0.00
Résultat déficitaire reporté	183 813.12	1 838 423.38
TOTAL FONCTIONNEMENT	2 646 423.38	2 646 423.38
INVESTISSEMENT		
	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	97 000.00	1 333 260.39
Opérations d'ordre	2 163 423.38	2 051 841.18
Résultat reporté	1 124 678.19	
TOTAL INVESTISSEMENT	3 385 101.57	3 385 101.57
BUDGET TOTAL	6 031 524.95	6 031 524.95

Le vote est effectué au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

- **DONNE** délégation à Monsieur le Maire afin de notifier à Monsieur le Sous-Préfet et au Comptable Public l'ensemble des pièces, dans les délais fixés par les lois et règlements en vigueur.

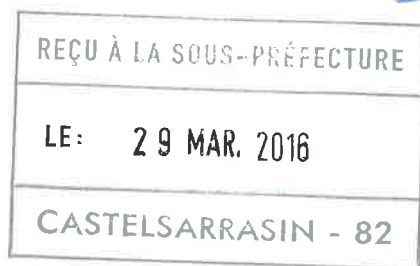
Pour copie conforme

Moissac le 25 mars 2016

Le Maire,



Jean-Michel HENRYOT



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter .
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :